



## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE

### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE

### RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

### P250 - MASQUE PLIABLE FFP2 (20 PCS)



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

NIOSH 67% polyester, 30% nylon, 3% de matériau réfléchissant

AS/NZS 1716 (P2) (2003)

EN 149 FFP2 (NR) (2001)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

**CE 714896**

Publié par : BSI Group The Netherlands B.V.

John M. Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, The Netherlands (NB: 2797)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié:

**BSI Group The Netherlands B.V.**

Signé pour et au nom de Portwest

Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2024-09-19